

**Délégation d'attributions à M. le Maire
Compte rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE 3 JUILLET DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n°6), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°13), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël (à partir de la question 2 bis), M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean, Mme JEANVOINE Sandra.

Sont absents et excusés : M. WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine, M. MENARD Joël (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

Pouvoirs ont été donnés par : M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°5), M. ELOY Frédéric à Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°12), Mme AUDIGOU Sabine à Mme BUICHE Marie-Luce, M. MENARD Joël à M. LANGLOIS Nicolas (de la question n°1 à la question n°2), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard à Mme JEANVOINE Sandra.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations du 17 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal,

→ Concert de plein air le samedi 16 août 2014 sur les pelouses de la plage à Dieppe dans le cadre de « Rock sur les galets » - Prestation du groupe R.I.C. « Roots Intention Crew » - Titulaire : Société BSA Production – Coût : 3 337 € TTC,

→ Mise à disposition de services d'assistance et d'aide à la décision – Titulaire : SAS SVP – Prix de l'abonnement mensuel : 1 218,05 € HT, soit 14 616,60 € HT pour un an – Durée : 12 mois ferme à compter du 1^{er} juillet 2014,

→ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au 2 Boulevard Georges Clémenceau à Dieppe - Bénéficiaire : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) – Durée : à compter du 27 décembre 2013 jusqu'au 31 décembre 2014,

→ Avenant n°1 au marché n° 12.078 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un skatepark, portant sur les demandes complémentaires du maître d'ouvrage pour des travaux non prévus initialement, la fixation à l'issue de la phase avant-projet du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre - Titulaire : Cabinet FEST Architecture – Constructo Skatepark – Coût prévisionnel définitif des travaux : 205 409 € HT – Montant de rémunération du maître d'oeuvre : 18 486,81 € TTC, correspondant à un taux de rémunération de 9 %,

→ Mise à disposition gratuite de locaux à la Maison des associations – Bénéficiaire : Club des cyclotouristes Dieppois - Durée : 2 ans, renouvelable tacitement pour une période identique,

→ Formation « BAFA – Formation Générale » pour 15 agents du Pôle Education Enfance de la Ville de Dieppe - Titulaire : Organisme CEMEA Haute-Normandie – 7 252 € nets – Période : du 29 juin au 6 juillet 2014,

→ Avenant n°5 au marché n° 09.196, relatif aux abonnements, communications et services d'acheminements des communications téléphoniques et de liaisons informatiques, portant sur la prolongation de 4 mois de la durée du contrat, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2014 – Titulaire : Vivendi Télécom International (marché à bons de commande)

→ Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc de Neuville Nord et de ses abords en complément « naturel » des éléments de proposition établis lors de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage initiale - Titulaire : SAS Atelier Paysage et lumière - Durée : 32 mois – Coût prévisionnel des travaux : 1 500 000 € HT – Montant de la rémunération du maître d'oeuvre : 98 550 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 6,57 %,

- Contrat de raccordement aux services du réseau informatique régional Haut Normand Syrhano - Titulaire : Le Crihan – Frais de raccordement et d'abonnement : 500 € par mois et par site - Durée : du 10 juin au 31 décembre 2014, puis du 1er janvier au 31 décembre 2015, renouvelable au maximum 3 fois.

- Mise à disposition à titre gratuit d'un local situé dans l'enceinte de l'école Desceliers, 20 rue de la Halle au Blé - impasse du Jeu de Paume à Dieppe - Bénéficiaire : la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Durée : du 1^{er} juin 2014, pour une durée d'un an renouvelable tacitement par période identique dans la limite de 12 années,

- Mise à disposition à titre gratuit d'un local au premier étage, au fond de la cour de la Maison des Associations, 14 rue Notre Dame à Dieppe - Bénéficiaire : organisation syndicale "Solidaires" - Durée : 2 ans, renouvelable tacitement par période identique,

- Convention d'occupation pour un local de l'Office National des Forêts situé en Forêt domaniale d'Arques la Bataille pour stocker du matériel du Service des sports - Bénéficiaire : Ville de Dieppe - Durée : 1er janvier au 31 décembre 2022 - Redevance annuelle forfaitaire de 339,80 € nets + 131,56 € TTC de frais de dossier,

- Mission d'assistance à la passation des marchés d'assurances de la Ville de Dieppe pour la réalisation d'un audit, l'organisation d'un appel à concurrence et le suivi du poste "assurance" - Titulaire : Société Protectas – Montant de la prime d'assurance : 16 250 € HT la 1^{ère} année - 3 phases : accompagnement au changement (7 mois à compter du 1er juin 2014), assistance technique annuelle (un an ferme reconductible jusqu'à échéance des contrats d'assurances°, assistance à la passation des contrats (12 mois ferme à compter de la notification du contrat),

- Mise à disposition à titre gratuit d'un local immeuble Jacques Coeur à Neuville les Dieppe (antenne de proximité) au profit de l'association "Mission Locale Côte d'Albâtre" afin d'organiser des permanences destinées aux jeunes de 16 à 25 ans - Durée : du 1er juin au 31 décembre 2014,

- Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et Mme Laura Tillier pour la conception et la réalisation d'oeuvres photographiques avec les résidents de l'îlot Saint Jacques qui seront présentées dans le cadre des "Rencontres d'Art et de Création" du 31 août 2014 – Remboursement des frais de déplacement dans la limite de 400 €,

- Avenant n° 1 au marché n° 12.002, relatif à la souscription et à la maintenance de licences Zimbra ZCS, portant sur l'acquisition supplémentaire de 25 licences Zimbra "standard" - Titulaire : Société Network Studio - Coût : 325 € HT,

Décisions prises en matière de délivrance de concessions funéraires :

- ➔ Renouvellement d'une concession (4931) collective de 30 ans à compter du 31 janvier 2014 dans le cimetière de Janval à Monsieur CLERMONT Auguste le 15 mai 2014 pour un montant de 384 €,
- ➔ Délivrance d'une concession (4691) familiale de 30 ans à compter du 22 mai 2014 dans le cimetière de Janval à Madame PALAIS Jacqueline née THERIN le 7 juin 2014 pour un montant de 384 €,
- ➔ Délivrance d'une concession (3793) individuelle de 15 ans à compter du 2 juin 2014 dans le cimetière de Janval à Monsieur DUBOST Fabrice le 12 juin 2014 pour un montant de 174 €,
- ➔ Délivrance d'une concession (491) familiale de 15 ans à compter du 6 juin 2014 dans le cimetière du Pollet à Madame LEVEUF Claudine née GROSSET le 12 juin 2014 pour un montant de 174 €,
- ➔ Délivrance d'une caverne (3) familiale de 10 ans à compter du 5 juin 2014 dans le cimetière de Neuville à Madame MOUTARD Martine née JOFFIN le 12 juin 2014 pour un montant de 384 €,
- ➔ Renouvellement d'une concession (293) familiale de 15 ans à compter du 30 avril 2014 dans le cimetière de Neuville Ancien à Madame DAYEZ Nadine le 12 juin 2014 pour un montant de 174 €,

Après avoir entendu les compléments d'informations apportés par M. le Maire sur :

- Le contrat de services d'assistance et d'aide à la décision souscrit auprès de la SAS SVP,
- L'objet de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du skate-park,
- La mise à disposition d'un local situé dans l'enceinte de l'école Desceliers au bénéfice de la Fédération Syndical Unitaire (FSU).

☞ Le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire